



Déménagement de mon ex mari

Par **Annejuliette54**, le **05/07/2013** à **17:47**

Bonjour, j'ai divorcé il y a 5 ans et j'ai obtenu la garde de ma fille avec un droit d'hébergement pour mon ex. Ces deux dernières années il n'est quasiment jamais venu chercher sa fille de 8 ans car sa nouvelle compagne ne s'entendait pas avec. A cette époque il vivait à 100km de mon domicile.

Suite à sa nouvelle séparation, mon ex mari a décidé de demander une mutation à 400km de mon domicile (il retourne vivre chez ses parents).

Je précise que j'ai deux autres filles, une maison et un mari, bref une vie très stable dans une famille aimante.

J'ai peur qu'il demande une modification du jugement pour avoir sa fille toutes les vacances et le partage des frais kilométriques.

Existe-t-il une loi par rapport à ma situation ?

Ma fille n'a pas du tout envie d'être séparée de ses sœurs mais elle a quand même envie de voir son papa.

Merci d'avance

Par **youris**, le **05/07/2013** à **20:21**

bjr,

la loi indique que le père et la mère ont les mêmes obligations sur leurs enfants.

il a le droit comme vous de demander une modification de la garde.

à vous de bien plaider votre cause auprès du JAF, si votre fille a plus de 13 ans, elle peut demander à être entendue par le juge.

cdt